

## DISCOURS 8 MARS 2016, STELE DE RIEUCROS

Le camp de Rieucros nous invite à réfléchir sur ce que fut la période de l'Entre-Deux-Guerres, période de grande fragilité des démocraties, période en France de grandes inégalités entre les hommes et les femmes.

C'est un exemple de cette inégalité qui va être explicité ici. Il nous a été transmis par une de nos adhérentes, Michèle Descolonges, l'argumentation est développée par Aurélie AUDEVAL et s'appuie sur les travaux de Gérard Noiriel.



Au cours de la Troisième République c'est le lien entre les femmes et la nation qui est particulier. Comme tout le monde le sait, elles n'ont pas accès à la citoyenneté ni à la plupart des droits civils. Mais le lien à la nationalité lui-même est différent.

En effet si une femme française s'éprend et se marie à un étranger, elle perd aussitôt sa nationalité française pour prendre celle de son mari. De même une étrangère devient française systématiquement en se mariant à un Français. La Troisième République n'a pas aboli le code civil napoléonien qui fait des femmes d'éternelles mineures : en se mariant elles suivent donc la condition de leur époux, elles n'ont pas de personnalité propre dans le lien à la nation. C'est aussi l'illustration qu'elles sont avant tout rattachées à la sphère familiale, maintenue dans la sphère privée. La famille est privilégiée sur les droits individuels de la femme. Donc en termes de statut, étrangère ne signifie pas forcément que l'on vient d'ailleurs, une étrangère n'a pas forcément une culture différente.

C'est la loi de 1927 qui vient modifier tout cela, en raison de la grande mortalité de la Première Guerre mondiale. L'article 8 de cette loi dit que désormais les femmes mariées à des étrangers peuvent conserver leur nationalité d'origine après le mariage. Elles ont donc un lien direct avec l'Etat, indépendamment de leurs époux, c'est une marque d'émancipation.

Mais attention, cela se fait au nom d'une politique nataliste assumée par le gouvernement. Cela tisse donc un lien direct des femmes en tant que mères et épouses avec l'Etat. La naissance devient après la Grande Guerre une affaire publique : c'est la maternité républicaine.

Avec le décret du 12 novembre 1938, celui qui emploie le mot d'indésirables, qui crée l'internement pour les étrangers suspects, ce décret même qui aboutit à la création du camp de Rieucros, les femmes étrangères perdent le droit automatique de devenir française par mariage. Leur accès à la nationalité est lié à leur capacité estimée à devenir de bonnes mères (alors que pour les hommes on évalue le danger d'une concurrence sur le marché du travail). Par contre coup, c'est le motif de « l'anti-mère » qui apparaît alors et qui sera pleinement exploité par Vichy. Le Conseil d'Etat qui statue sur la nationalité regarde avant tout la moralité des étrangères.

Le camp de Rieucros et Brens nous en donne l'exemple : les femmes étaient perçues comme des prostituées par beaucoup, certaines l'étaient. A titre de mesures expiatoires et rééducatives on demanda aux femmes du camp de célébrer la fête des mères.

Pour terminer écoutons la voix d'une des femmes françaises de cette Troisième République à travers un extrait d'un discours d'Hubertine Auclert au Congrès ouvrier socialiste de Marseille (1879),

....

Femmes de France, je vous le dis du haut de cette tribune. Ceux qui nient notre égalité, dans le présent, la nieront dans l'avenir. Comptons donc sur nous-mêmes, n'abandonnons pas nos revendications. Nous sommes depuis des siècles trop victimes de la mauvaise foi, pour nous oublier nous-mêmes et croire qu'en travaillant pour le bien-être général, nous aurons notre part du bien général.

Nous proclamons, comme vous, citoyens, le principe de l'égalité humaine, nous entendons, par là, non seulement, l'égalité de tous les hommes entre eux, mais encore de l'égalité des hommes et des femmes.

Nous voulons pour elles comme pour vous, l'instruction intégrale, les mêmes facilités de développement physique, moral, intellectuel, professionnel.

Nous voulons pour les femmes, comme pour les hommes, liberté de conscience, liberté d'opinion, liberté d'action.

Nous réclamons pour les femmes, comme pour les hommes, voix délibérative dans la commune, dans l'Etat, ou dans le groupe. Parce que les femmes, comme les hommes, sont intéressées aux lois et règlements qui se font ; parce que les femmes payant les impôts ont autant de droits que les hommes d'exiger une bonne répartition de ces impôts ; parce que dans une vraie République, il n'y a plus de privilégiés, il n'y a que des intéressés qui, se soumettant aux mêmes devoirs, doivent posséder les mêmes droits.

#### LA CÉRÉMONIE

### Pour ne pas oublier les femmes de Rieucros

Lors de la journée internationale pour les droits des femmes, le 8 mars, a eu lieu la cérémonie devant la stèle de Rieucros,



en mémoire des femmes internées dans le camp de Rieucros, dont certaines ont été déportées. Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) s'est donc associé, une fois de plus depuis les années quatre-vingt-dix,



à l'Association pour le souvenir du camp de Rieucros, créée en 1992 et présidée par Sandrine Peyrac, pour commémorer cette date. Avant de déposer une gerbe devant la stèle, Danielle Lasserre, vice-présidente du CIDFF Lozère, a lu les mots de sa présidente, Christine Chapelle : « Venir à proximité de ce camp nous interpelle sur ce qui se passe encore dans notre actualité, dans d'autres lieux mais sous nos yeux au travers des médias. Femmes et enfants, selon l'Unicef, représenteraient un tiers des migrants qui arrivent en Europe. Bien souvent des membres de leurs familles ont été tués, leurs maisons détruites, ces femmes n'ayant d'autre choix que de partir et fuir les humiliations et violations de droits, subies au quotidien. Ces femmes sont, par ailleurs, violentées durant leur parcours si difficile. C'est pourquoi j'invite chacune et chacun de nous à réfléchir sur les valeurs d'égalité... »

La Lozère Nouvelle du 17 mars 2016

DEVOIR DE MÉMOIRE Cérémonie au camp de Rieucros

## Quand l'égalité commence par les femmes...



« Le camp de Rieucros nous invite à réfléchir sur ce que fut la période de l'Entre-Deux-Guerres, période de grande fragilité des démocraties, période en France de grandes inégalités entre les hommes et les femmes ». « Le camp de Rieucros et Brens nous en donne l'exemple : les femmes étaient perçues comme des prostituées par beaucoup, certaines l'étaient. À titre de mesures expiatoires et rééducatives on demanda aux femmes du camp de célébrer la fête des mères ». ... Le devoir de mémoire et de transmission de l'héritage historique, l'explication de la marche de notre démocratie, sont chevillés au cœur des Lozériens. C'est dans cette noble optique que l'association du Souvenir du Camp de Rieucros et du CIDFF a organisé une cérémonie de dépôt de gerbe à la stèle de Rieucros le 8 mars dernier. Une quinzaine de personnes étaient présentes bravant le froid, pour ranimer la flamme vivante de l'histoire. Les deux interventions de chaque représentante des

deux associations furent très appréciées, autant que la lecture d'un extrait du discours d'Hubertine Auclert au Congrès ouvrier socialiste de Marseille en 1879 : « Femmes de France, je vous le dis du haut de cette tribune. Ceux qui nient notre égalité, dans le présent, la nieront dans l'avenir. Comptons donc sur nous-mêmes, n'abandonnons pas nos revendications. Nous sommes depuis des siècles trop victimes de la mauvaise foi, pour nous oublier nous-mêmes et croire qu'en travaillant pour le bien-être général, nous aurons notre part du bien général. Nous proclamons, comme vous, citoyens, le principe de l'égalité humaine, nous entendons, par là, non seulement, l'égalité de tous les hommes entre eux, mais encore de l'égalité des hommes et des femmes ». ... Un message altruiste et constructeur qui fonde nos valeurs dans une République où le passé n'est jamais aussi présent que quand il porte les ferments de l'avenir!

Patrick Zimmermann